



Doc. 13112

25 janvier 2013

Le droit à une famille, unité naturelle et fondamentale de la société

Déclaration écrite n° 535

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Considérant que la famille, fondée sur le mariage entre un homme et une femme, est l'élément naturel et fondamental de la société qui a droit à la protection de la société et de l'Etat¹.

Les soussignés, membres de l'Assemblée parlementaire :

- préconisent de renouveler les efforts déployés pour promouvoir la famille, car celle-ci est une composante essentielle et vitale qui contribue au bien commun de la société ;
- reconnaissent que la famille est une communauté d'amour, de vie et de solidarité, qui, par sa nature, convient seule pour donner naissance et élever des enfants, pour les protéger et pour prendre soin de ses membres les plus vulnérables ;
- font leur le droit international concernant les droits de l'homme qui oblige les Etats à promouvoir et à protéger les droits de la famille traditionnelle ;
- réaffirment et défendent les principes juridiques qui ont été salués comme formant la base des droits de l'homme internationaux et de la famille ;
- font en sorte que les gouvernements nationaux mettent en œuvre comme il convient et appliquent le droit interne pour donner pleinement effet aux droits de la famille ;
- réaffirment la dignité inhérente de la personne humaine et s'attachent à garantir un avenir sain aux enfants, en prêtant une attention particulière à ceux à qui a été causé un tort irréparable faute de respecter les droits de la famille.

Signé (voir au verso)

1. Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (DUDH), art. 16.



Signé²:

VOLONTÈ Luca, Italie, PPE/DC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
ARIEV Volodymyr, Ukraine, NI
BRAUN Márton, Hongrie, PPE/DC
DERVOZ Ismeta, Bosnie-Herzégovine, PPE/DC
DJUROVIĆ Aleksandra, Serbie, NI
DONABAUER Karl, Autriche, PPE/DC
DZURINDA Mikuláš, République slovaque, PPE/DC
FOURNIER Bernard, France, PPE/DC
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
FRITZ Erich Georg, Allemagne, PPE/DC
FUSU Corina, République de Moldova, ADLE
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
HOPPÁL Péter, Hongrie, PPE/DC
HÖRSTER Joachim, Allemagne, PPE/DC
HOVHANNISYAN Arpine, Arménie, PPE/DC
KALMÁR Ferenc, Hongrie, PPE/DC
KARAPETYAN Naira, Arménie, PPE/DC
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
KUBATA Václav, République tchèque, PPE/DC
LEGENDRE Jacques, France, PPE/DC
NAGY József, République slovaque, PPE/DC
NEGELE Gebhard, Liechtenstein, PPE/DC
NEUGEBAUER Fritz, Autriche, PPE/DC
OROBETS Lesia, Ukraine, PPE/DC
PALIHOVICI Liliana, République de Moldova, PPE/DC
SASI Kimmo, Finlande, PPE/DC
SCHÄDLER Leander, Liechtenstein, PPE/DC
SCHNEIDER-SCHNEITER Elisabeth, Suisse, PPE/DC
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, GDE
STEFANELLI Lorella, Saint-Marin, PPE/DC
VEJKEY Imre, Hongrie, PPE/DC
VERCAMER Stefaan, Belgique, PPE/DC

Total = 34

2. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
NI: non inscrit dans un groupe